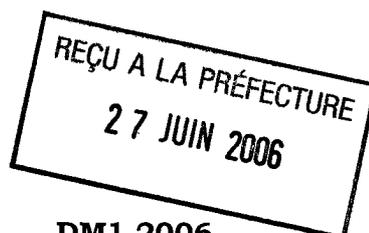


Service instructeur
Mission Langue et Culture
Régionales

8^{ème} Commission - N° 2006/III - 8^e/09

Service consulté



DM1 2006
PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES E 058

Résumé : Le programme « Langue et Culture Régionales 2006 » vise à enrayer le déclin de la connaissance et de la pratique de l'allemand et de nos dialectes, formes de la langue régionale, partie importante de notre culture et élément fondamental de notre économie et de l'emploi, il comporte deux orientations :

1. L'enseignement, la vie scolaire et périscolaire : le Fonds de Concours L.C.R. pour le secteur public (convention de politique linguistique régionale 2000/2006), les soutiens à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs privé et associatif, les soutiens aux activités éducatives et périscolaires en langue régionale.

2. La langue régionale dans les autres activités : le soutien à l'Office pour la langue et la culture alsaciennes et aux associations culturelles, à la langue régionale dans la vie culturelle, économique et sociale

Le budget primitif s'élève à 1 540 000 € en crédits de fonctionnement (subventions à des tiers).

Il est proposé de majorer le budget de fonctionnement 2006 pour les initiatives ci-après de 20 000 €, de procéder à une réinscription, et de modifier le chapitre d'imputation pour l'un des projets en cours à hauteur de 15 000 €.

I. Mesures nouvelles :

- Il s'agit de permettre la mise en œuvre d'un projet d'animation théâtrale en dialecte alsacien auprès des collèves disposant d'une filière bilingue. Dans une première étape expérimentale, l'offre serait réservée à quatre collèves au cours de l'année scolaire 2006/2007.
Crédit proposé : 10 000 €.

- A la demande du recteur de l'Académie de Strasbourg, il est envisagé d'accorder un soutien à des rencontres scolaires d'établissements du second degré (collèges) dans des pays non germanophones de l'Union Européenne. La priorité serait donnée à des rencontres impliquant les nouveaux états membres de l'Union Européenne.
Crédit proposé : 10 000 €.

II. Réinscription de crédits :

La réinscription de crédit correspond à des subventions de fonctionnement attribuées en 2005 à des communes pour des bibliothèques scolaires en langue allemande dans les écoles bilingues publiques.

Crédit à réinscrire : 1 670 €.

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 JUIN 2006

III. Modification d'imputation budgétaire :

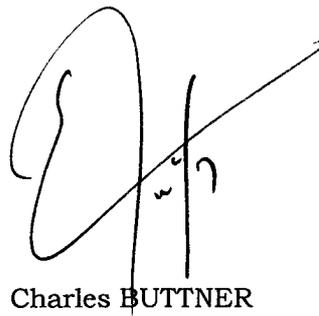
Afin d'assurer le financement des prix et des récompenses à l'occasion d'un concours de transmission intergénérationnelle de la langue régionale pour les classes bilingues, il est proposé de modifier l'imputation budgétaire de 15 000 €.

Je vous prie de bien vouloir :

- inscrire les crédits nécessaires soit 20 000 € au chapitre 65 nature 65737 (enveloppe 20308)
- réinscrire les crédits engagés en 2005 soit 1 670 € au chapitre 65 nature 65734
- annuler un crédit de 15 000 € chapitre 65 nature 6574 (enveloppe 20306)
- inscrire un crédit de 15 000 € chapitre 67 nature 6713 (prix et récompenses)

Il conviendrait de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme 2006 et pour la définition des conditions d'attribution des différentes aides instruites au titre de la mission langue et culture régionales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER